



POLICE INTERCOMMUNALE DES DEUX RIVES

SAILLON – SAXON

Route du Léman 25, 1907 Saxon – 0840 117 217 – info@pidr.ch



FORMULAIRE D'ANNONCE DE MANIFESTATION

Coordonnées organisateur

Nom du groupement, société :

Nom de la manifestation :

Responsable (nom & prénom) :

Adresse :

Code postal & localité :

Numéro de téléphone :

Numéro de natel :

E-mail :

Autres personnes atteignables durant la manifestation

Nom & prénom :

Fonction :

Numéro de natel :

Nom & prénom :

Fonction :

Numéro de natel :

Autres données

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation : Du Au

Horaire de la manifestation : De A

Nombre de personnes (+/-) :

Animation musicale : oui non

Label Fiesta désiré / exigé : oui non

Genre de manifestation : Sport Conférence

Concert Exposition

Spectacle Autres

Remarques et demandes	

A fournir pour validation du dossier

Plan d'organisation (emplacement)

Emplacement des places de parcs

Responsabilité civil (RC)

Si manifestation sur terrain privé,
autorisation du propriétaire

Protocole sécurité

Préavis de la commune

oui

non

Préavis de la police

oui

non

Motif en cas de refus : _____

Lieu et date :

Signature organisateur :

Sceau de la police PIDR
Signature

Formulaire d'annonce de manifestation, explication :

- 1) Toute demande de manifestation doit être annoncée à la commune munie du préavis de la police.
- 2) Les manifestations doivent être annoncées au moins deux mois avant la date demandée.
- 3) Le demandeur, devra compléter ledit document et le transmettre à la commune.
- 4) Les personnes inscrites sur le document devront être joignables durant toute la manifestation.
- 5) La commune validera si la manifestation est autorisée ou non.
 - Si la manifestation touche au règlement de police, à la circulation routière ou encore au stationnement, la police devra valider si la demande est possible ou non.

A tenir compte :

- Si une manifestation nécessite une fermeture de route ou de place publique, une séance de coordination sera nécessaire 1 mois avant.
Une seconde séance peut être organisée la semaine avant la manifestation afin d'effectuer des petites modifications.
- En cas de fermeture de route, un protocole de sécurité sera nécessaire :
Moyen d'engagement matériel, personnel, annonce de fermeture auprès des transports publics, accès aux services d'urgence (pompiers et ambulances), autorisation du canton, ...
- Si la manifestation est prévue pour une forte affluence, un protocole de sécurité sera nécessaire :
Plan de secours, poste sanitaire, service de sécurité, service de stationnement, ...

Personnes concernées pour des séances de coordination :

- Représentant communal du Service technique
 - Commandant de la police (Sécurité, demande cantonale, ...)
+ Signalisation (contrôle que la demande est compatible avec le matériel à disposition)
+ Salubrité (respect RGP)
 - Service des Samaritains, ambulanciers (selon moyens engagés)
 - Sapeurs-pompiers, ambulances, agent de sécurité (selon moyens engagés)
 - Organisateur et personnes atteignables
-
- Le plan d'organisation doit être lisible. Il doit indiquer clairement les emplacements des stands, bars, fermeture de routes, place de parc, ...
 - Si la manifestation concerne plusieurs emplacements, un plan par secteur est conseillé afin d'avoir une meilleure visualisation du projet.
-
- Si un Label Fiesta est nécessaire une prise de contact avec le chargé des Labels Fiesta à la police municipale devra se faire en amont pour la constitution du dossier.

Possibilité de réexamen :

En cas de refus et selon le motif annoncé, il est possible d'effectuer les modifications nécessaires afin que celui-ci puisse être à nouveau étudié par la commune et la police. Les changements devront être effectués immédiatement afin de maintenir les délais.